

Madame la DASEN de Meurthe et Moselle, Emmanuelle Compagnon  
Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint  
à l'Inspectrice d'académie, Philippe Luscan

Madame, Monsieur

comme précisé dans notre premier courrier du 23 février 2019, nous avons choisi d'offrir à nos enfants la liberté d'acquérir toutes les connaissances dont ils ont besoin. Cela implique que nous ne les soumettons à aucun contrôle. Effectivement, nous leur faisons totalement confiance et nous constatons qu'ils apprennent tout le temps, toute la journée (du réveil au coucher), en tout lieu et avec toute personne rencontrée.

Les moyens et les méthodes que nous avons librement choisis afin d'offrir une instruction à nos enfants sont l'Écoute et la mise à disposition d'un environnement (humain et matériel) sûre et riche. Comme vous l'avez compris, les apprentissages se font au gré des questionnements, des rencontres, des opportunités et des centres d'intérêts de chacun des membres de notre famille.

Dans votre courrier du 1 mars 2019, vous précisez que nous ne sommes pas tenus de respecter les programmes scolaires de l'Éducation Nationale ; nous nous interrogeons alors sur les modalités du contrôle académique annuel : pourriez-vous expliciter sur quelles bases et à partir de quelles références serait effectué ce contrôle et seraient évalués nos enfants ? Il pourrait y avoir ici une incohérence entre vos méthodes de contrôle et nos méthodes d'instruction. Nous avons donc besoin d'un éclaircissement sur ce point.

Nous avons bien conscience que votre rôle est de veiller au respect de la loi. Néanmoins, il est, nous semble t-il, du devoir de tout citoyen de questionner la loi et de tenter de l'améliorer lorsqu'il l'estime profondément injuste.

A travers l'histoire du Monde et de la France, il existe de nombreux citoyens, qui par leurs actions, ont fait évoluer la loi : par exemple l'abolition de la ségrégation raciale aux Etats-Unis ou encore la légalisation de l'IVG en France.

Il nous semble que c'est le devoir d'un État démocratique et de ses représentants d'écouter, de tenir compte, d'essayer de véritablement comprendre, et d'intégrer les besoins nouveaux d'une société en constante transformation.

Les enfants d'aujourd'hui auront à relever des défis considérables dans tout domaine. Ils auront besoin, plus que jamais, d'autonomie, d'esprit d'initiative et d'innovation, et d'une créativité extraordinaire afin d'apporter des réponses aux grandes questions écologiques, économiques et sociales de notre pays et de notre planète.

Il est de notre devoir et de notre responsabilité de citoyen de leur faire confiance.

Voilà pourquoi, Madame, Monsieur, nous réitérons, comme d'autres militants d'Enfance Libre, notre demande de dérogation au contrôle de l'Éducation Nationale, qui même si légal aujourd'hui, n'en demeure pas moins incohérent avec nos choix d'instruction et illégitime.

Nous sommes, bien évidemment, prêts à vous rencontrer afin d'échanger sur ce sujet essentiel.

Veuillez, Madame, Monsieur, accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

Erick Emmanuel Mbassi

Magali Carrière